

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 2 juillet 2015** à 20H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Absente excusée : Sandrine HARDOUIN (pouvoir donné à Luc DUFOUR).

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie BARBE

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 11/06/2015.

Monsieur Le Maire demande le rajout à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de la salle des ateliers municipaux pour des activités de Zumba et de Cardio training et musculation,
- Convention de mise à disposition sans but lucratif de matériel et de locaux communaux dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires 2015/2016.

Le Conseil Municipal accepte les deux rajouts ci-dessus.

**1/Convention de mise à disposition de la salle polyvalente et de la salle des ateliers municipaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Tony Verlinde société « TONYC FIT », Coach sportif, souhaite proposer des cours de Zumba et cardio training-musculation sur la commune. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur Tony Verlinde société « TONYC FIT » afin que les cours suivants puissent avoir lieu sur Gonneville :

- zumba (de 15 ans à 77 ans) le mercredi de 19h30 à 20h30 dans la salle polyvalente,
  - cardio training-musculation (de 16 ans à 77 ans) le samedi de 9h30 à 10h30 dans la salle des ateliers municipaux,
  - zumba enfant (de 8 ans à 14 ans) le samedi de 11h00 à 12h00 dans la salle des ateliers municipaux,
- Moyennant une location annuelle des locaux de 150 euros (pour les deux salles).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus.

**2/ Convention de mise à disposition sans but lucratif de matériel et de locaux communaux dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires 2015/2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence « TAPS » à la Communauté de Communes du canton de Saint Pierre Eglise, une convention de mise à disposition sans but lucratif de matériel et de locaux communaux doit être signée entre Gonneville et la Communauté de Communes. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus. Il est précisé qu'un inventaire sera effectué avant la mise à disposition.

**3/Convention de mise à disposition d'un agent**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'accord du comité technique paritaire pour la mise à disposition de l'agent spécialisé des écoles maternelles à la Communauté de Communes de Saint Pierre Eglise, pour animer les Temps d'Activités Périscolaires à l'école de Gonneville, à raison de 1h55 minutes hebdomadaire, il va signer une convention avec la Communauté de Communes.

**4/Convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive à l'église**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le diagnostic d'archéologie préventive de l'église aura lieu le 15 juillet prochain. Normalement ce diagnostic durera deux jours et dans tous les cas devra être terminé avant le 31 juillet. Pour ce faire le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise les dispositions ci-dessus. Pour information le coût de l'étude est de 0.53 euros du m2.

**5/Taxe d'aménagement**

Monsieur propose au Conseil Municipal d'exonérer en totalité la taxe d'aménagement encaissée sur les abris de jardin soumis à déclaration. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise l'exonération ci-dessus.

## 6/Commune nouvelle

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de simulation fiscale dans le cadre de l'éventuel regroupement avec Le Theil a été adressée à la Direction Départementale des Finances Publiques. Affaire à suivre.

## 7/Commissions communales et intercommunales

Urbanisme : dépôt des demandes suivantes :

- Un permis de construire pour la construction d'un garage,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain,
- Un permis de construire pour l'extension d'une stabulation.

Une commission urbanisme aura lieu le vendredi 10 juillet prochain à 17h30.

La commission voirie s'est rendue à Thabert afin de se rendre compte des possibilités pouvant être envisagées pour lutter contre l'incendie. Un ancien lavoir pourrait éventuellement servir de réserve d'eau. Affaire à suivre.

## 8/Questions diverses

- *Décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation :*

- \* Achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente avec chariots : 8333.89 euros TTC,
- \* Achat d'un tableau d'affichage pour la mairie : 394.88 euros TTC,
- \* fourniture et pose d'un poteau d'incendie au Vignet : 3403.51 euros TTC, un courrier sera prochainement adressé au Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Saint Pierre Eglise afin qu'il soit informé de cette installation.
- \* achat de téléphones pour l'école : 59.99 euros TTC,
- \* achat d'un projecteur, d'un ordinateur portable, d'un tableau blanc pour l'école : 3367.52 euros TTC,
- \* extension du réseau d'eau potable aux Ecrivains : 2728.22 euros TTC,
- \* monument Sainte Vierge : 661.92 euros TTC,
- \* Estrade pour l'église : 583.20 euros TTC.

- *Demande d'avis pour l'adhésion à la fondation du patrimoine :*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette adhésion moyennant une cotisation annuelle de 50 euros.

- *Location de la maison sis 3 rue Jean Mermoz*

La Commune va acquérir la maison sis 3 rue Jean Mermoz d'ici la fin de l'année. Afin de faire un état des lieux des travaux de remise en état à effectuer avant la mise en location, l'ensemble du Conseil Municipal se réunira sur place le mercredi 8 juillet prochain à 18h30.

- *mise en vente de matériels- résultat de la mise en vente :*

La vente se termine le lundi 6 juillet prochain. Plusieurs offres ont été enregistrées.

- *Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Saint-Pierre-Eglise :* la deuxième tranche de la recherche d'eau va prochainement débiter au Val Colombel.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 août à 20h30.

La séance est levée à 22h15 minutes.

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Marie BARBE

Le Maire,

Luc DUFOUR

